

#### **DEVENEZ**

# MATELOT PONT A BORD DES NAVIRES DE PECHE, DE COMMERCE OU DE PLAISANCE

Le matelot exerce au pont des fonctions d'appui.

Il peut naviguer sur des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche ou aux cultures marines.

Le titulaire du certificat de matelot pont participe au niveau appui aux activités suivantes :

- Participer à la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité
- Participer à l'accostage, au mouillage et autres opérations d'amarrage
- Participer à la manutention de la cargaison et des provisions de bord
- Contribuer à la sécurité de l'exploitation de l'équipement et des auxiliaires de pont
- Prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
- Prendre les mesures de précaution requises et contribuer à la prévention de la pollution du milieu marin
- Participer aux travaux d'entretien et de réparation à bord

## CONDITIONS D'ADMISSION D'ENTREE EN FORMATION

- Avoir 18 ans au moins au jour d'entrée en formation
- > Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale
- > Justifier au préalable de l'une des conditions suivantes :
  - avoir une qualification professionnelle d'un niveau au moins équivalent au niveau V (CAP, BEP, ...) de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation, validée ou non par un diplôme
  - être titulaire du certificat de mécanicien ou du brevet de mécanicien 250 kW. ou
  - tre titulaire d'une attestation, d'un diplôme ou d'un titre reconnu suivant :
    - Attestation de réussite au permis de conduire les moteurs ou permis de conduire les moteurs
    - Attestation de réussite au module n° 3 « machine » ou permis de conduire les moteurs marins (250 kW)
    - Diplôme d'études de la marine marchande option machine
    - Tout brevet monovalent permettant d'exercer des fonctions au niveau de direction ou opérationnel à la machine



ENTREZ
DANS LE MONDE
DES METIERS
DE LA MER





### **CONDITIONS DE DELIVRANCE DU TITRE**

- Avoir suivi la formation et avoir satisfait aux épreuves d'évaluation des modules concernés. L'évaluation est composée de 5 épreuves en CCF et d'une épreuve finale à l'oral
- Avoir obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation de chaque module concerné

## CONDITIONS DE DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE MATELOT PONT

- Etre reconnu (e) apte à la navigation par un médecin des gens de mer
- Etre titulaire de l'ensemble des attestations de formations modulaires de la formation (modules Appui P1/P2/P3 et NP)
- Etre titulaire du certificat de base à la sécurité (CFBS), en cours de validité

### **DUREE DE LA FORMATION**

Rythme hebdomadaire : 36 heures

Nombre de semaines : 9

## **CONTENU DE LA FORMATION**

Matières	Durées
Module P1 – Appui (Navigation)	
Navigation	31 h
Météorologie	
Règles de barre, feux balisage, signaux	66 h
Tenue du quart	
Manœuvre / embarcation	54 h
Total module P1- Appui	116 h

Module P2 – Appui (Manutention, arrimage de la cargaison et pêche)	
Manutention et arrimage	3 h
Matelotage / engins de pêche	54 h
Total module P2 - Appui	72 h

Module P3 – Appui (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation)		
Description et construction		22 h
Stabilité		
Sécurité		21 h
Entretien et réparation		6 h
	Total module P3 – Appui	49 h

Module NP - Appui (Module National Pont)	
L'environnement réglementaire	13 h
Total module NP - Appui	13 h

TOTAL FORMATION « MATELOT PONT » HORS FORMATIONS	235 h
SPECIFIQUES	

FORMATIONS SPECIFIQUES	
Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)	55 h

TOTAL FORMATIONS SPECIFIQUES	55 h

TOTAL FORMATION « MATELOT PONT »	290 h
Incluant le certificat de sensibilisation à la sûreté	295 h
Incluant le certificat de sensibilisation à la sûreté et le CAFERS	325 h

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ET POUR POSTULER:

GIEP-NC

Groupement pour l'Insertion & l'Evolution Professionnelles

Adresse : 38, Avenue James Cook BP 10013 - 98805 Nouméa Cedex

Téléphone: (+687) 28 78 63

Courriel: mer@giep.nc

www.giep.nc

